



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 4 avril 2011

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le délégué académique aux arts et à la culture
à
Mesdames et Messieurs les enseignants
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Affaire suivie par :
Marie-Claude MOMBET)
Chargée de mission DAAC
marie-claude.mombet@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.40.02

Objet : Projets et ateliers scientifiques et techniques
Référence : Circulaires du 21/03/2001 et du 25/05/2004
Pièce jointe : Dossier de candidature.

Cette circulaire concerne l'appel à candidature pour l'organisation de projets ou d'ateliers scientifiques et techniques pour l'année 2011/2012.

Ces actions (projets ou ateliers scientifiques et techniques) ont pour vocation d'encourager de nouvelles pratiques d'enseignement des sciences en permettant de :

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

- Promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques (observer, formuler des hypothèses, expérimenter, interpréter, communiquer).
- Favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité.
- Sensibiliser les élèves à l'univers de la science.
- Encourager les approches transversales au carrefour des disciplines.
- Ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société (clonage, OGM...).
- Eduquer les élèves au développement durable.
- Faire découvrir aux élèves le monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers), grâce à l'établissement de liens privilégiés (chercheurs ingénieurs, techniciens, doctorants).
- Concevoir et réaliser des projets en partenariat avec d'autres acteurs (musées, centres de culture scientifique et technique, sociétés savantes, associations, entreprises etc.).

Il sera intéressant que le contenu de ces actions fasse référence aux grandes orientations actuelles, en valorisant les événements scientifiques ayant trait à l'éducation au développement durable

Le dossier de candidature, rempli par les professeurs qui souhaitent ouvrir ou reconduire un projet ou un atelier scientifique et technique, est à retourner (de préférence par mél ou par courrier en deux exemplaires) pour le 6 juin 2011, dernier délai, à :

Marie-Claude MOMBET

marie-claude.mombet@ac-paris.fr

Je vous rappelle :

- qu'un projet s'inscrit dans le temps scolaire ;
- alors qu'un atelier est organisé hors temps scolaire(1), pour des élèves volontaires qui peuvent être de différents niveaux, à raison de 2 ou 3 heures hebdomadaires.

Le projet ou l'atelier doit être obligatoirement élaboré par des professeurs en association avec un partenaire scientifique(2).

Je vous remercie de réfléchir aux moyens de présenter les résultats obtenus lors de ces actions aux élèves de l'établissement, aux parents d'élèves et si possible aux élèves d'autres établissements scolaires afin de diffuser la culture scientifique. Les travaux des élèves pourront également être valorisés lors de la Fête de la Science ou la semaine du développement durable.

Le groupe de travail se réunira durant la seconde quinzaine du mois de juin et les décisions vous seront notifiées avant la fin de cette année scolaire.

Madame Marie-Claude MOMBET se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire qui vous serait nécessaire

Xavier CHIRON

(1) Rappel : Aucune HSA ne peut être attribuée à un professeur à temps partiel ou à un professeur documentaliste.

(2) Rappel : Les dépenses correspondant à des droits d'accès à un musée ou une exposition, ou à des animations dans les musées, ne peuvent être prises en compte dans le cadre de ce financement.